

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2015

Étaient présents : MM. JACQUE-POPLINEAU-LAMBERT-SCHMIDTGALL-LEROY-HANGGELY-AUMONT- PERCHERON-DEBRYCKE- LECLERC-BRETAR-CHRIST-SAILLET-RAGGIOLI-BORASO-STUPKA-PAQUIN-FURLANI-BAILLY ;

Absents ayant donné mandat de procuration : M. WOJCIK à M. CHRIST-M. MERSCH à M. PAQUIN - M. VALENTINI à Mme STUPKA - Mme GEORGE à Mme FURLANI -M. JONNIAUX à Mme POPLINEAU - Mme DE SOUSA MENDES à Mme SCHMIDTGALL - M. RICHARD à M. LECLERC.

Absents : MM. BRACONNIER - DIEUDONNE - FIDERSPIL (arrivé en cours de séance)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H00.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DESIGNE M. LECLERC Pascal en qualité de secrétaire de séance.**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2015

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 03 Avril 2015,

Le conseil municipal,
Par 20 voix POUR, 6 voix CONTRE,

- **EST D'AVIS DE L'APPROUVER**

AFFAIRES FINANCIERES

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal,

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 - BUDGET PRINCIPAL, dressé par M. le Maire,

Par 20 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS,

- **DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, BUDGET PRINCIPAL 2014**
- **VOTE et ARRETE les résultats définitifs**
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET EAU**

Le conseil municipal,

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 - BUDGET EAU, dressé par M. le Maire,

Par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS,

- **DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, BUDGET EAU 2014**
- **VOTE et ARRETE les résultats définitifs**
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal,

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT, dressé par M. le Maire,

Par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS,

- **DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, BUDGET ASSAINISSEMENT 2014**
- **VOTE et ARRETE les résultats définitifs**
- **COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET EAU - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le Compte de Gestion de l'exercice 2014 dressé par le Receveur Municipal - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET EAU - BUDGET ASSAINISSEMENT

Réuni sous la présidence de M. le Maire,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2014,

- STATUANT sur l'ensemble des opérations et sur l'exécution des BUDGET PRINCIPAL - EAU - ASSAINISSEMENT de l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2014 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

• **BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition de BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET GENERAL,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix POUR, 9 voix CONTRE,

- **EST D'AVIS D'APPROUVER le BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL - Exercice 2015 - qui fait apparaître la balance générale suivante :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Dépenses : 5 371 832,72
. Recettes : 5 371 832,72

SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses : 2 403 329,00
. Recettes : 2 403 329,00

TOTAL DU BUDGET

. Dépenses : 7 775 161,72
. Recettes : 7 775 161,72

- **VOTE les délibérations nécessitant son exécution tant en section de fonctionnement que d'investissement**
- **AUTORISE le maire à signer tous les actes permettant de réaliser le programme d'investissement**

• **BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET EAU**

Arrivée de M. FIDERSPIL Alain.

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition de BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET EAU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS,

- **EST D'AVIS D'APPROUVER le BUDGET PRIMITIF - BUDGET EAU - Exercice 2015 - qui fait apparaître la balance générale suivante :**

SECTION D'EXPLOITATION

. Dépenses : 173 247,28
. Recettes : 173 247,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses : 57 730,00
. Recettes : 57 730,00

TOTAL DU BUDGET

. Dépenses : 230 977,28
. Recettes : 230 977,28

- **VOTE les délibérations nécessitant son exécution tant en section de fonctionnement que d'investissement**
- **AUTORISE le maire à signer tous les actes permettant de réaliser le programme d'investissement**

• **TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2015**

Le conseil est appelé à se prononcer sur la proposition du maintien, pour l'exercice 2015, des taux des taxes d'imposition fixés en 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR, 6 voix CONTRE,

- **FIXE les taux des taxes d'imposition comme suit, pour l'exercice 2015 :**
- **Taxe d'habitation : 22,42**
- **Taxe foncière (bâti) : 15,52**
- **Taxe foncière (non bâti) : 19,44**
- **CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 17,10**

• **DOTATION AUX PROVISIONS 2015**

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales - article L.2321-2 - 29°,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS,

- **APPROUVE la constitution des dotations aux provisions suivantes :**
- **Compte 6815 : dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement : 427 591 €**
- **Compte 6875 : dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles : 80 009 €**

Soit un total de : 507 600 €

afin de compenser d'éventuelles difficultés financières à venir et de faire face au risque de contentieux avec la Sté SOLOREM sur la création des lotissements « Boussieux » et « Perchailles » portant sur la prise en charge d'un solde négatif de bilan de réalisation ;

- **EMPRUNT BANQUE POSTALE 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 593 680 € avec la BANQUE POSTALE, d'une durée de 20 ans au taux fixe de 1,99%**

- **BUDGET FETES ET CEREMONIES - COMPTE 6232**

Afin de formaliser l'action protocolaire et culturelle de la Ville pour 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE le programme tel qu'il figure au document joint en annexe à la présente délibération**

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA T2L**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition du personnel communal à la T2L, pour les fonctions liées à l'activité périscolaire (cantine - garderie - piscine) marchés publics, assistance technique suite au transfert de compétence à compter du 1^{er} janvier 2015.**